

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-188 du 22 mai 1985

portant nomination des Camarades
Gustave A. PADONOU et Grégoire
LAOUROU respectivement en qualité
de Directeur-Adjoint du Budget et
de Directeur-Adjoint de la Solde
et de la Dette Viagère.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Con-
seil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU l'ordonnance N°75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du
Cabinet du Président de la République et la structure des Mi-
nistères, notamment son article 15,

Sur décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la
Révolution Populaire du Bénin en date du 7 Mai 1985,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa
séance du 8 Mai 1985,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Camarade Gustave A. PADONOU est nommé Directeur-
Adjoint du Budget.

ARTICLE 2 - Le Camarade Grégoire LAOUROU est nommé Directeur-
Adjoint de la Solde et de la Dette Viagère.

ARTICLE 3 - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions anté-
rieures contraires et qui a effet pour compter de la date de prise
de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où
besoin sera.

Fait à COTONOU, le 22 mai 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,


Hospice ANTONIO

Ampliations : PR 8 - CC du PRPB 6 - ANR 6 - CPC 6 - PPC 4 - SGG 4
Ministères 14 - MFE 8 - Intéressés 2 - IGE et ses Sections 4 - DPE 2
DLC-INSAE 4 - DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 - DB-DSDV 6 x 2 = 12 - DTCP 4
DI 4 - DPCA au MTAS 4 - SPD 2 - BCP 2 - UND-FASJEP-BN-DAN 8 - JORPB 1